

Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Soutenons nos sportifs d'élite!»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir de manière renforcée la pratique du sport-études par le développement, en collaboration avec l'Etat de Genève, les associations et fédérations sportives, des structures permettant de concilier le sport de tous niveaux et les études dès l'école primaire, pendant le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de procéder à un état des lieux du dispositif du sport-études en place à Genève et de proposer des améliorations, le Département de l'instruction publique et le Département des constructions et des technologies de l'information de l'Etat de Genève ont confié, en 2009, la réalisation d'une étude à l'Institut de hautes études en administration publique.

Son rapport, intitulé «Sport+études, analyse et propositions pour le Canton de Genève», a été rendu public en décembre 2009. Il peut être consulté sur internet à l'adresse suivante: www.ge.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=actualite.html&id=1308.

Il comporte trois axes: connaissance des prestations existantes, des besoins des personnes impliquées et vérification de l'adéquation entre les attentes et les prestations, d'une part; analyse d'autres dispositifs sport-études en Suisse, d'autre part; proposition d'un concept sport-études pour Genève, enfin.

En résumé, le rapport indique que, en 2008, parmi les 20 cycles d'orientation genevois, trois établissements proposent des classes sport-études. Un quatrième établissement a un accord particulier avec un club sportif et intègre des élèves sportifs dans ses classes. Au niveau du postobligatoire, parmi les 26 établissements, deux proposent des aménagements spécifiques pour les sportifs d'élite. Les filières de la maturité gymnasiale, de l'école de commerce et de l'école de culture générale sont concernées. Un total de 246 élèves bénéficie du dispositif actuel, dont 172 au cycle d'orientation et 74 au postobligatoire (57% de garçons et 43% de filles). Dans de telles structures, l'élève sportif est au centre d'un triangle de relations entre le milieu familial, le milieu scolaire et le milieu sportif.

En 2008-2009, le dispositif sport-études de l'école publique genevoise se compose:

- de dispenses exceptionnelles au sein des écoles primaires;
- de classes «sport et art» dans trois établissements du cycle d'orientation (CO Budé, Florence et Grandes-Communes);
- d'un dispositif spécifique au sein d'un établissement du cycle d'orientation (CO Pinchat) pour les joueurs du FC Etoile-Carouge;
- d'un dispositif sport-études au sein des établissements du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et de l'école de culture générale Henry-Dunant, réservé aux sportifs d'élite;

- de dispenses individuelles dans tous les établissements du postobligatoire, essentiellement sous la forme de suppression des heures d'éducation physique et sportive, pour sportifs de compétition.

Au niveau des sports, 23 sports (+ la musique, le rock'n'roll et la danse) sont pratiqués par les élèves du cycle d'orientation, contre 17 sports (+ la danse) au postobligatoire et quatre sports seulement au niveau primaire. Au cycle d'orientation, 89% des élèves pratiquent l'un des neuf sports principaux suivants: football, gymnastique rythmique, hockey sur glace, natation, gymnastique artistique, ski alpin, danse, natation synchronisée, tennis. Au postobligatoire, 78% des élèves pratiquent l'un des six sports suivants: hockey sur glace, football, danse, tennis, basketball, natation. Au niveau primaire, 86% des élèves pratiquent l'un des deux sports suivants: gymnastique artistique et gymnastique rythmique.

Le diagnostic effectué démontre la nécessité de faire évoluer le dispositif vers un dispositif mieux coordonné, mieux financé et jouissant d'une meilleure communication afin de pouvoir intégrer, à terme, plus de sportifs talentueux.

Comme l'indique le rapport, en termes de concept, d'organisation et de programmes, la mise en place de structures de sport-études est de la seule compétence du Canton de Genève et de son Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour ce faire, M. Cyril Brungger a été engagé en qualité de coordinateur sport-études au sein du département cantonal en février 2011. En revanche, la commune peut mettre à disposition des installations sportives et aider financièrement les sportifs.

Pour la Ville de Genève et son Service des sports, le développement de structures sport-études constitue un enjeu très important. Le Canton est en train de proposer un renforcement de la collaboration entre l'Etat, les communes, les parents, les associations et les clubs, en vue d'une évolution des structures. Il va de soi que la Ville de Genève participera activement et autant que ses compétences le lui permettent à la mise en place de structures sport-études adaptées et à même de répondre aux attentes de tous les jeunes sportifs de Genève qui en ont besoin.

A titre d'exemple, la Ville de Genève a activement participé à l'élaboration du contrat de prestations qui liera la municipalité, l'Etat et l'Association Genève Futur Hockey dans les années à venir. Or, ce contrat prévoit précisément la mise sur pied d'un dispositif de sport-études adapté aux jeunes hockeyeurs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 25 mai 2011.